

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE315

présenté par
M. Dufau, rapporteur

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

"II. A la première phrase du II de l'article L. 1822-1 du Code général des collectivités territoriales, le mot:

"premier"

est remplacé par le mot:

"second".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence